

# Le Mouton NOIR

## Spécial élections syndicales

**Restructurations,  
sous-effectif,  
privatisations...**

# BREF !



**...Pendant les  
élections, la lutte  
continue !**

### MEDOC WEB : APPLICATIONS TOUCHEES...

Le déploiement de la nouvelle application MEDOC WEB, censée remplacer MEDOC, est en train de faire fureur dans tous les SIE : ralentissements, plantages en masse, remontées désastreuses du terrain, alourdissement des tâches... Toutes les remontées des départements qui ont basculé, comme la Seine-Saint-Denis, dénoncent une application chronophage en termes de saisie et surtout sujette à des ralentissements extrêmement importants. La Direction Générale des Entreprises a même décidé de remettre en place MEDOC pour pouvoir continuer à travailler. Bien évidemment rien de tel chez nous, où, comme de braves petits soldats, nous allons essayer les plâtres avec une application incapable de fonctionner en l'état. Après tout, ce n'est pas comme si l'imposition des entreprises avait de l'importance pour le budget de l'État, on anticipe juste sur les futurs crédits d'impôts !

### ...EXONERATION DE TAXE FONCIERE : SDIF COULÉ !

Le traitement des contentieux pour les personnes âgées ou en situation de handicap pour les exonérations de taxe foncière a été modifié au niveau national. Ce sont maintenant les SDIF (ou les services équivalents dans les DDFIP) qui sont chargés du traitement et les SIP n'auront plus à intervenir. Cependant, pour pouvoir le faire, l'instruction nationale précise bien que pour pouvoir traiter ces dossiers, les agents du SDIF doivent connaître les revenus du contribuable et qu'une fiche d'instruction du SIP doit être fournie. La plupart des départements ont donc fait une note départementale de cadrage pour préciser comment les SIP pourraient effectuer l'instruction en question. Mais nous sommes en Seine-Saint-Denis, où un encadrement de pointe au pôle fiscal a estimé pouvoir s'abstenir de ce type de procédures : résultat, le SDIF croule sous l'accueil de personnes âgées ou en situation de handicap envoyés par les SIP et à qui les agents du SDIF ne peuvent pas répondre car personne ne leur a donné les documents nécessaires ! Et on se retrouve à renvoyer en ballade dans le département tous les usagers les plus fragiles ! Malgré la relance de la CGT le 10 octobre, toujours aucune réponse du pôle Gestion Fiscale, qui a visiblement mieux à faire que de s'occuper de la souffrance des agents du SDIF (déjà en sous-effectif depuis des années) ou des habitants du département les plus précaires.

### DESOLE, MAIS ON NE PEUT PAS VOUS ENCAISSER...

...car il n'y a pas de raisons que la DGFIP ne participe pas à son échelle au pillage des fonds publics à travers les privatisations. Nous aussi, nous pouvons permettre aux banques de s'engraisser sur notre dos : lors du groupe de travail du 24 septembre, la DGFIP a présenté son plan pour transférer à un ou plusieurs prestataires privés l'encaissement et le décaissement en numéraire des recettes et dépenses publiques pour 2020.

Donc la DGFIP va passer un appel d'offres, dépenser encore une fois « un pognon de dingue » pour une mission que nous effectuons déjà ! En ligne de mire toujours la volonté de liquider les accueils dans nos services : accueil sur rendez-vous, délivrance en différé des avis IR etc.

Tout est bon pour écœurer les usagers !

Et le directeur du pôle Gestion publique M. Simon nous annonce que la note sur le refus des encaissements en numéraire pour les P109 (encaissements pour une autre trésorerie) sera maintenant appliquée sur tous les postes comptables !

Hors de question d'accepter pour notre part, nous défendrons nos missions et appelons les agents à résister à ces mesures qui liquident progressivement tout sens au service public que nous sommes censés rendre aux habitants de Seine-Saint-Denis.



### CFP NEUILLY-SUR-MARNE : TRAVAUX RUINEUX POUR RESTRUCTURATION INUTILE

Les restructurations continuent sur la DDFIP 93 et la création des SIP ne souffre pas d'arrêt pour nos directeurs : les agents du CFP de Neuilly-Sur-Marne et de la trésorerie de Noisy-le-Grand vont encore un fois en faire les frais. Après la fermeture brutale de la Trésorerie de Neuilly-Plaisance l'année dernière ayant entraîné le transfert du recouvrement de l'impôt sur le CFP de Neuilly tandis que le communal arrivait sur la trésorerie de Noisy-Le-Grand, les réjouissances continuent !

Le recouvrement impôt de Noisy-Le-Grand devrait basculer sur le CFP de Neuilly d'ici le premier janvier 2020. Problème, cela nécessitera de lourds travaux sur Neuilly, notamment la fermeture du rez-de-chaussée pour désamiantage, la colle des dalles étant comme partout amiantée. On se souvient comment la DGFIP a lâché des centaines de milliers d'euros pour fermer la trésorerie impôt de Gagny, on recommence avec encore de l'argent déversé à fonds perdus pour une réforme qui a fait les preuves de son inefficacité depuis des années ! Les agents de Noisy-Le-Grand ne sont déjà plus que 4 avec une inspectrice pour gérer l'ensemble du recouvrement impôts de la zone, entraînant une dégradation continue des conditions de travail, on imagine le résultat à l'arrivée ! Les agents du CFP Neuilly sont eux inquiets des conséquences des travaux, avec les risques de fermeture de l'accueil et du rez-de-chaussée où est situé le SIE. Une pétition à l'initiative de la CGT signée par les 3/4 des agents du site a été adressée à la DDFIP pour exiger une réunion rapide afin de voir comment gérer ces travaux qui risquent de s'étaler sur environ 9 mois...

